

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\*\*\*\*\*

*26 juin 2025* L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin, à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé CCAS, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne BREUVART PETITPAS Membre élu suivant convocation faite le 20 juin 2025

*Nombre de Membres* 17

*Présent à la séance* 9

*Date d'affichage de la convocation* 20 juin 2025

*Etaient présents :*  
 Mme Ginette LOISEAU, Mme Marie-Jeanne BREUVART PETITPAS, Mme Annie BOULART, Mme Josette PHILIS, Mme Virginie CAPELLE, Mme Brigitte HELLE, Mme Ingrid DUQUESNE, M. Régis NAESENS, Mme Martine DELALLEAU

*Absents excusés :*  
 Mme Gisèle LIEVIN (a donné pouvoir à Mme Annie BOULART), Mme Patricia DEDOURGE (a donné pouvoir à M. Régis NAESENS), M. Pierre BEUGNY (a donné pouvoir à Mme Martine DELALLEAU)

*Absents :*  
 M. Olivier GACQUERRE, M. Hakim ELAZOUZI, Mme Jacqueline IMBERT, M. Jean-Francois ROGER, Mme Cécile BACQUET

*Membre démissionnaire : Cécile BACQUET (procédure en cours de remplacement)*

*Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance.*

*Monsieur Fabien DROUART, Directeur du C.C.A.S., ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.*

*Mme la Membre élu ouvre la séance*

**DEL\_2025\_028-DON DE MATERIEL INFORMATIQUE DE LA VILLE DE BETHUNE AU PROFIT DU CCAS**

## Conseil d'administration du 26 juin 2025

### DEL 2025\_028-DON DE MATERIEL INFORMATIQUE DE LA VILLE DE BETHUNE AU PROFIT DU CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29

Considérant que la ville de Béthune a fait l'acquisition de 8 smartphones et 4 tablettes pour ses services administratifs,

Considérant que les smartphones et tablettes, devenus vétustes, ne répondent plus aux besoins des services administratifs de la ville de Béthune,

Considérant que, dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, la ville souhaite effectuer un don de 8 smartphones et 4 tablettes au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Béthune,

Considérant que le CCAS a créé un Pack d'Inclusion Numérique en 2021 et que le présent matériel sera utilisé dans le cadre de cette action de lutte contre la fracture numérique,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

1°) d'accepter le don des biens suivants :

#### SMARTPHONES

MARQUE	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE
Xiaomi Poco X3 NFC	M2007J20CG	29593/60WU00147
Xiaomi Poco X3 NFC	M2007J20CG	29593/60WTQ4770
Xiaomi Poco X3 NFC	M2007J20CG	29593/60WU00675
Blackview	BV5500Plus	BV5500PlusEU46349
Xiaomi Redmi 9A	M2006C3LG	39956/61ZF71125
Blackview	BV5500Plus	BV5500E5310076940
Xiaomi Redmi 9	M2004J19AG	28423/31QQ01564
Xiaomi Poco X3 NFC	M2007J20CG	29593/60WT00626

#### TABLETTES

MARQUE	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE
Samsung Galaxy tab 6	SM-T580	R52J90KA89Y
Samsung Galaxy tab 6	SM-T580	R52J90KA95P
Samsung Galaxy tab 6	SM-T580	R52JA0AXP3J
Samsung Galaxy tab 6	SM-T580	R52J30X0RFY

2°) d'autoriser le Président ou Vice-président à signer tous les actes à intervenir en application de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du CCAS de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 06/08/2025

**webdelib**

ID : 062-266201193-20250626-DEL\_2025\_028-DE

Par 12 voix pour  
0 abstention,  
0 contre

ADOPTE

---

Fait en séance les jour, mois et an susdits

« Suivent les signatures »

Pour extrait conforme

Le Président

Olivier GACQUERRE